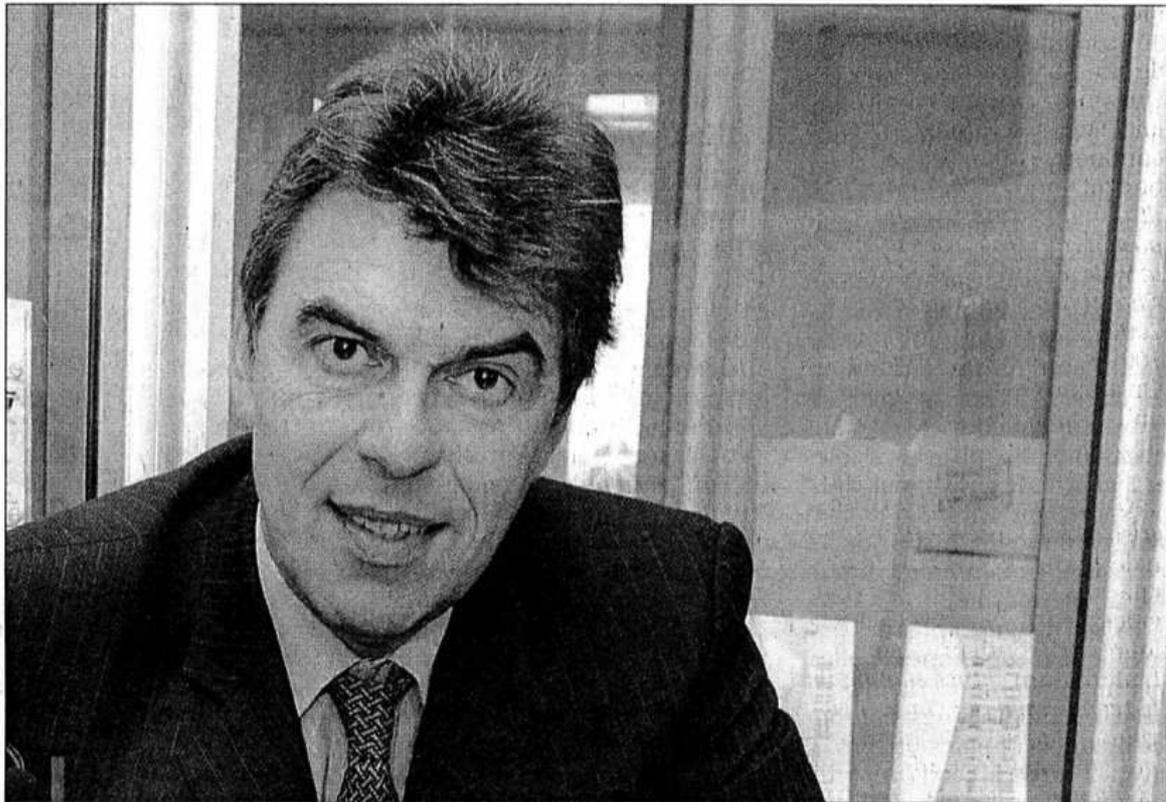


20% des électeurs ne sont pas inscrits sur les listes

L'élu Daniel Sperling redoute des embouteillages avant la présidentielle 2012

Dans l'art de se distinguer, Marseille n'en manque pas une. Alors que 9 % des électeurs potentiels ne sont pas inscrits sur les listes électorales en France, le chiffre grimpe à 20 % à Marseille. Une donnée légèrement approximative toutefois. Au 28 février 2010, 472 210 Marseillais étaient inscrits sur les listes, alors que la population âgée de 18 ans et plus était de 665 533 personnes. "La différence est de 29,05 %, précise Daniel Sperling, adjoint au maire UMP chargé de l'État civil. Mais il faut ôter à ce chiffre les étrangers hors Union européenne." Ce qui nous ramène, peu ou prou, à un Marseillais sur cinq. "On peut l'expliquer



Adjoint au maire UMP chargé de l'État civil, Daniel Sperling recommande de s'inscrire dès maintenant afin d'éviter les embouteillages de fin d'année.

/ PHOTO CYRIL SOLLIER

Entre 2006 et 2007, année de présidentielle, les inscriptions ont augmenté de 175 %.

par un déclin du civisme ou un manque d'information", reprend Daniel Sperling. Ajoutés à la particularité d'une ville rebelle, toujours loin des conventions. Prête à s'enflammer. Décidée à ne rien faire comme les autres.

Reste que les échéances approchent. En guise d'horizon, la présidentielle, attendue les 22 avril et 6 mai, en pleines vacances de Pâques, puis les législatives, prévues, les 10 et 17 juin. "Traditionnellement, rappelle Daniel Sperling, ces élections mobilisent beaucoup plus que les autres." En 2007, les taux de participation à la présidentielle avaient frisé les records, atteignant 82,5 et 83,49 % lors des deux tours. Contre 60 % aux municipales en moyenne. Le regain soudain de l'intérêt civique s'était manifesté dès 2006, avec 53 000 nouveaux inscrits sur les listes électorales, contre 19 247 en 2005. Une augmentation de

175 % que ne tiennent pas à revoir les employés municipaux chargés de remplir et transmettre les dossiers. "On se rend compte que la campagne d'inscriptions du ministère de l'Intérieur démarre à peine, regrette Daniel Sperling. C'est déjà trop tard. On a besoin d'anticiper

pour éviter les embouteillages de fin d'année. D'autant que si on s'y prend au dernier moment, on risque de manquer de temps pour apporter la pièce administrative nécessaire."

Autant presser le pas et ne pas s'attarder sur le paradoxe qui régit notre affaire: l'article

L9 du code électoral oblige à s'inscrire sur les listes électorales, mais la démarche doit être volontaire. Sauf pour les jeunes majeurs de 18 ans chez qui l'inscription se fait d'office. Une étude de rendu publique il y a quelques jours montrait d'ailleurs que 87 % d'entre eux se disaient prêts à aller voter en France. À Marseille, le chiffre reste un mystère... "Le vote n'étant pas obligatoire, souligne encore Daniel Sperling, il y a nécessité à mobiliser sur ce devoir civique. Cette réalité correspond à l'apprentissage de la citoyenneté."

La mairie met donc les bouchées doubles dans la perspective 2012. Alors que seuls 5 934 nouveaux électeurs s'étaient inscrits fin juillet, elle laissera ses 23 bureaux de proximité ouverts jusqu'au 31 décembre inclus pour remplir les formalités. Et obtenir une nouvelle carte d'électeur.

NE TARDEZ PAS POUR VOUS INSCRIRE

Même en n'étant pas inscrit sur les listes électorales, il n'est pas trop tard pour voter à la présidentielle et aux législatives 2012. Les 23 bureaux municipaux de proximité et la division des élections, située 23, rue Jean-François Leca (2^e), seront ouverts jusqu'au 31 décembre inclus pour recevoir les demandes. Autant éviter les embouteillages de fin d'année en s'y prenant dès maintenant. Un coup de fil à Allo Mairie permettra également de connaître les formalités ou de se faire adresser un formulaire d'inscription par correspondance. Même chose sur le site internet de la Ville. Pour pouvoir voter, il faut toutefois jouir de ses droits civils et justifier d'une résidence fiscale ainsi que de la nationalité française. Ce justificatif sera demandé pour obtenir le sésame, ainsi qu'un avis d'imposition ou une facture assurant le domicile. Les jeunes majeurs de 18 ans doivent, eux, avoir été recensés dans l'année de leurs 16 ans pour être inscrits d'office.

François TONNEAU